

Roissy, le 04 mai 2020

Le port du masque sera rendu obligatoire sur l'ensemble des vols opérés par Air France à compter du 11 mai 2020

Conformément à la consigne française de port du masque obligatoire dans les transports, Air France demandera à ses clients de porter un masque tout au long de leur voyage à compter du 11 mai 2020.

Les clients seront notifiés de cette obligation sur tous les canaux de communication (email, sms, sites internet) en amont de leur départ et invités à se munir d'un ou plusieurs masques pour leur voyage.

Cette mesure complète le dispositif mis en place par Air France et ses partenaires pour répondre à la crise sanitaire du COVID-19 et comprenant notamment :

- Le **port obligatoire du masque pour l'ensemble des membres d'équipage** et des agents en contact avec les clients,
- **L'aménagement du parcours client au sol** avec l'application de la distanciation physique tout au long du cheminement en aéroport et l'installation, chaque fois que cela est possible, de protections en Plexiglas dans les aéroports.
- La mise en place d'une **distanciation physique à bord chaque fois que cela est possible**. Sur la plupart des vols, les faibles taux de remplissage actuels permettent d'espacer les clients. Dans les cas où cela n'est pas possible, le port du masque par l'ensemble des passagers et par l'équipage garantit la protection sanitaire adéquate.
- **Le renforcement des procédures quotidiennes de nettoyage** des avions, avec la désinfection de toutes les surfaces en contact avec les clients telles que les accoudoirs, les tablettes ou les écrans,
- La mise en place d'une **procédure spécifique de désinfection des avions** périodique par pulvérisation d'un produit virucide homologué dont la durée d'efficacité est établie pour dix jours,
- **L'adaptation du service à bord** pour limiter les interactions entre les clients et les membres d'équipage. Sur les vols domestiques et les vols courts en Europe les services de boisson et de restauration sont suspendus. Pour les vols long-courriers, le service en cabine est limité et les produits sous film ou emballés individuellement sont privilégiés.

Par ailleurs **l'air en cabine est renouvelé toutes les 3 minutes**. Le système de recyclage des avions d'Air France est équipé de filtres « High Efficiency Particulate Air » ou **filtres HEPA, identiques à ceux utilisés dans les blocs opératoires**. Ces filtres extraient plus de 99,99% des virus les plus petits, y compris ceux dont la taille ne dépasse pas 0,01 micromètre, assurant ainsi la conformité de l'air des cabines avec les normes de qualité. Les virus de type coronavirus, dont la taille varie entre 0,08 et 0,16 micromètre sont filtrés par les filtres HEPA.

Air France rappelle que la santé et la sécurité de ses clients et de ses personnels constituent un impératif absolu. Toutes les équipes de la compagnie sont pleinement mobilisées pour assurer à ses clients le meilleur niveau de sécurité sanitaire et ainsi leur garantir un voyage en toute confiance.

Contact presse : Agence Muze Communication

Nathalie Stolz – nstolz@muzecommunication.fr – 06 30 27 44 55

Fabienne Guérin – 01 84 79 61 00 / 06 75 20 06 23

corporate.airfrance.com - Twitter : [@AFnewsroom](https://twitter.com/AFnewsroom)